

APPEL À PROJET

La Communauté d'agglomération Grand Paris Sud lance, en 2024, un appel à projet au niveau de son territoire pour la réalisation d'actions permettant à des personnes atteintes d'une affection de longue durée, d'une maladie chronique, présentant des facteurs de risque ou des personnes en perte d'autonomie, de préserver leur santé, de préserver leur autonomie, de lutter contre la sédentarité et de renforcer le lien social par le biais de la pratique d'une activité physique adaptée.

Date de dépôt des dossiers

La date de mise en ligne de l'appel à projets est le 12 avril 2024 ;
La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 mai 2024 ;
(Tout dossier incomplet à cette date ne sera pas retenu)
Présélection des projets mi-juin 2024 ;
Décision communiquée par courrier fin juin 2024 ;
Démarrage des projets septembre 2024.

Le jury piloté par l'agglomération GPS, amené à statuer sur ces projets, se réunira la première quinzaine de juin 2024.

Le financement du projet retenu sera attribué sous forme d'une subvention donnant lieu à une convention entre l'association porteuse et la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

Vous trouverez ci-après, le cahier des charges et le dossier à compléter.

Les dossiers doivent être adressés à :

Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
Appel à projet sport-santé
Direction des sports
500 Place des Champs-Élysées
91000 Évry-Courcouronnes

Ou par voie électronique
sport@grandparissud.fr

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter la direction des sports

- par téléphone au : 01 69 91 58 80 / 06 70 75 92 32
- par courriel à : sport@grandparissud.fr

Préambule

Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016, de modernisation de notre système de santé, qui engage notamment le renforcement de la prévention.

La loi du 26 janvier 2016 avait créé la possibilité pour le médecin traitant de prescrire une activité physique aux patients atteints d'une affection de longue durée.

Depuis la loi du 2 mars 2022, qui modifie l'article L1172-1 du Code de la Santé publique, tout médecin intervenant dans la prise en charge du malade dispose de cette possibilité de prescrire une activité physique adaptée pour les personnes :

- Atteinte d'une affection de longue durée,
- Atteinte d'une maladie chronique (diabète, cardiopathie, cancer...),
- Présentant des facteurs de risques (hypertension, obésité...),
- En perte d'autonomie.

Arrêté du 8 novembre 2018 relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

Les fédérations sportives ont la responsabilité de veiller à ce que seuls les encadrants certifiés soient habilités à intervenir auprès des patients atteints d'une ALD dans le cadre de leurs certifications.

Contexte

Conseil communautaire du 19 décembre 2017.

- Délibération n°2017/524 pose le sport santé dit ici « aide et promotion de la santé par le sport » comme une des compétences de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud

- Maison sport santé de Nandy/Savigny le Temple
 - Ouverte en mars 2021 et labellisée en avril 2021

- Maison sport santé Agora
 - Ouverte en octobre 2021 et labellisée en janvier 2022.

La direction des sports a pour vocation d'accompagner le développement du sport santé sur son territoire à travers, notamment :

- l'accueil des bénéficiaires dans ses maisons sport santé, piliers de sa stratégie communautaire,
- la promotion de l'activité physique à des bienfaits de santé,
- la mise à disposition de ses équipements communautaires et de personnels formés visant à densifier les activités proposées par tous les acteurs engagés sur la thématique,
- l'accompagnement en ingénierie et en partenariats des parties prenantes de la stratégie.

Objectif de l'action

L'appel à projet vise à favoriser et à accélérer le maillage territorial en matière de sport santé.

L'objectif est d'encourager les associations et les structures à proposer dans une démarche de qualité et de mise en conformité des propositions d'activités physiques et sportives adaptées afin d'accroître le recours aux activités physiques comme thérapie non médicamenteuse et de développer leur prescription par les médecins, dans un but de préservation du capital santé de chacune et de chacun.

Les activités physiques peuvent également jouer un rôle préventif pour diverses maladies, accompagner les traitements et permettre de réduire la consommation de certains médicaments tout en permettant de préserver l'autonomie.

Publics cibles

Seules les associations compétentes proposant une ou des actions au publics suivants pourront prétendre au versement d'une subvention :

- Les personnes éligibles au sport sur ordonnance, soit disposant d'une prescription par un médecin traitant d'une activité physique adaptée aux patients souffrant d'une affection longue durée (ALD).
- Les personnes concernées par une sortie de cycle sport santé sur ordonnance depuis moins d'un an (maisons sport santé ou autre).
- Les personnes suivies et encadrées par un organisme en charge de l'accompagnement des publics en situation d'obésité, atteintes de diabète ou en rémission d'un cancer.

Les personnes prises en charge devront résider sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

Principes

Le projet doit mettre en application des principes de : recherche de qualité, développement de partenariats (financiers, logistiques, opérationnels) qui seront des atouts dans l'appréciation des projets, mise en place d'une procédure d'évaluation et de valorisation de l'action dès la conception du projet pour laquelle le promoteur veillera à proposer les critères et indicateurs qui lui permettront de vérifier l'atteinte de ses objectifs.

Évaluation

Pour chaque objectif opérationnel, une évaluation doit être réalisée et porter sur :

- Le processus : déroulement de l'action, planification, qualification des intervenants, partenariats, difficultés rencontrées, points forts, points faibles,
- L'action : nombre de personnes accompagnées, nombre d'ateliers, nombre d'intervenants,
- Le résultat : mesure de l'impact de l'action sur les bénéficiaires, satisfaction des personnes bénéficiaires, évolution de la situation ou du comportement, évolution des connaissances.

Les maisons sport santé communautaires de référence selon le département participeront à l'évaluation de l'action éligible à l'accompagnement financier à travers des points d'étape trimestriels.

Dépenses susceptibles d'être subventionnées

Il s'agit des dépenses imputables à la réalisation de l'action : accompagnement aux frais de personnel, rémunération d'intervenants extérieurs, frais de déplacements, locations de salles, fournitures ou supports de communication, achat de matériel nécessaire au développement de l'activité sport santé.

Le montant maximal de la subvention accordée ne pourra pas dépasser 4 000 €.

Modalités pratiques de l'appel à projets

Éligibilité

Pour être éligible, l'action devra être menée par une association Loi 1901 à but non lucratif et concerner les ressortissants du territoire de Grand Paris Sud.

L'association devra disposer d'une autonomie juridique et financière et son fonds de roulement ne devra pas excéder un trimestre de fonctionnement. Sont exclus de cet appel à projet : les actions visant exclusivement le financement consacré à un emploi, le financement d'études et de recherches, et d'organisation de colloques.

Dépôt des dossiers

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **31/05/2024**. Tout dossier incomplet à cette date ne sera pas retenu.

Sélection des projets

Le jury attributaire piloté par l'agglomération Grand Paris Sud, amené à statuer sur ces projets, se réunira au cours de la première quinzaine du mois de juin de l'année 2024. L'accompagnement financier des projets retenus sera attribué sous forme de versement d'une subvention. Il donnera lieu à une convention entre l'association porteuse du projet et l'agglomération Grand Paris Sud.

APPEL A PROJET SPORT-SANTE

Dossier de demande de subvention

ASSOCIATION :
VILLE :
DISCIPLINE :
INTITULE PROJET SPORT SANTE :

A retourner avant le jeudi 31 mai 2024

Renseignements concernant le club
Saison sportive 2023 / 2024

Intitulé exact

Affiliation: **Fédération Française**.....

Adresse postale :	
Code postal:	Ville:
Tél:	E-mail:
Site internet:	

Nombre total d'adhérents saison :

Hommes -18 ans:

Femmes -18 ans:

Hommes 18 ans et plus:

Femmes 18 ans et plus:

Répartition par communes de Grand Paris Sud saison :

Bondoufle		Lieusaint		Savigny-le-Temple	
Cesson		Lisses		Soisy-sur-Seine	
Combs-la-Ville		Moissy-Cramayel		St-Germain-lès-Corbeil	
Corbeil-Essonnes		Morsang-sur-Seine		St-Pierre-du-Perray	
Etiolles		Nandy		Tigery	
Evry-Courcouronnes		Réau		Vert-Saint-Denis	
Grigny		Ris-Orangis		Villabé	
Le Coudray-Montceaux		Saintry-sur-Seine			

Date de la dernière assemblée générale:

(Joindre au dossier le procès verbal de l'assemblée générale)

Bureau Directeur

	Président	Secrétaire	Trésorier
Nom Prénom			
Adresse			
Tel domicile			
Portable			
E-mail			

Renseignements Administratifs

Déclaration de création à la Préfecture ou la Sous-Préfecture	Agrément délivré par la Direction Départementale de Cohésion Sociale
N° enregistrement:	N° enregistrement:
Date de parution JO:	Date de délivrance:

Situation par rapport aux organismes sociaux et divers

URSSAF:
N° SIRET:
Code APE:
N° d'inscription au Registre du Commerce:

VOTRE PROJET

Nouveau dispositif

Renouvellement

Intitulé:

Date (s):

Lieu (x):

Nombre et qualification des encadrants :

.....

Nombre de bénévoles prévus:

Public attendu:

Description du dispositif

Retombées médiatiques prévues

VOTRE PROJET

Budget prévisionnel de la manifestation:

(Joindre le budget prévisionnel de l'événement ou le bilan financier si l'événement est passé).

Dépenses	Recettes
Total:	Total:

Subvention sollicitée pour votre projet :

Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit être obligatoirement remplie pour toutes les demandes et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le président(e) de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e),.....(nom et prénom),
président(e) de l'association:

- ◆ Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférent,
- ◆ Certifie exactes les informations du présent dossier,
- ◆ Que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte,
- ◆ Que l'association s'engage, en vertu du contrat d'engagement républicain, à respecter les principes de liberté, égalité, fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République, de ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et de s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre publique,
- ◆ Sollicite une subvention d'un montant de €

Fait le à

Signature:

Pièces à joindre au dossier

Pour toutes les associations

- Statuts déposés de l'association (pour une première demande)
- Procès Verbal de la dernière Assemblée Générale
- Bilan financier saison 2022 / 2023 avec liste détaillée des subventions
- Budget prévisionnel 2023 / 2024
- Relevé d'identité bancaire



Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart